

## Déclaration préalable du SE-Unsa de l'Oise à la CAPD du 26 janvier 2018.



Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La communication tardive des documents préparatoires ne nous permet pas d'exercer dans de bonnes conditions notre rôle d'élus du personnel. Dans les textes réglementaires, nous devons être destinataires des documents une semaine avant la réunion des instances. Nous savons pertinemment que les services sont très fortement sollicités mais cette diffusion tardive des documents engendre des délais bien trop courts pour contacter les collègues, vérifier les données ...et prendre l'attache de l'administration si besoin...

Pour les personnels de l'Éducation nationale, l'année 2018 s'annonce morose : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence et report de l'évolution indiciaire du protocole PPCR sont des signaux négatifs. La médecine du travail est toujours un mirage, alors que les risques psycho-sociaux sont devenus une réalité incontournable. On nous rétorque "*vacances et garantie de l'emploi*" ! Cette garantie de l'emploi peut devenir un piège, quand des collègues se retrouvent en souffrance, coincés pendant des années dans un département dont ils ne parviennent pas à sortir. Nous touchons ici un des points à l'ordre du jour de cette CAPD. En effet, concernant les permutations informatisées, le SE-UNSA regrette que le taux de satisfaction soit aussi faible depuis plusieurs années. Beaucoup de collègues sont en réelle souffrance, séparés de leurs proches et inquiets d'une situation qui risque une nouvelle fois de demeurer inchangée. Que peuvent-ils espérer pour cette année ? Quel calibrage avez-vous fait remonter au ministère ? Nombreux seront encore les collègues qui n'auront d'autre choix que de se mettre en disponibilité. Dans cette logique comptable, ni les collègues ni le département ne sont gagnants ! Il y a urgence à ce que le Ministère réagisse et se montre enfin bienveillant envers ses agents pour qu'ils puissent concilier sereinement "vie personnelle et professionnelle". **Le SE-Unsa reste attaché, de façon déterminée, au droit à la mutation pour tous !**

Concernant la circulaire du mouvement, nous vous rappelons, bien évidemment, notre attachement aux nominations au barème. Par ailleurs, nous restons déterminés à dénoncer la situation des écoles primaires : il est péjoratif d'imposer comme support de direction une classe élémentaire. Nous regrettons que vous n'ayez pas pris en compte la solution que nous vous proposons lors de la dernière CAPD, à savoir un dispositif spécifique aux écoles primaires comme celui qui est appliqué dans le département de l'Aisne.

L'étude de la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus nous permet de rappeler que la Direction d'école a encore besoin d'évoluer notamment par l'application réelle du Protocole de simplification des tâches. Force est de constater que les conditions d'exercices restent inchangées pour certains, ou se dégradent pour d'autres, avec notamment la suppression des contrats d'aide administrative ...

Nous ne vous cacherons pas que pour rédiger cette déclaration, nous avons procédé à des rappels ...voire parfois à de simples "copier-coller" de passages de déclarations des années précédentes, tant l'actualité de notre métier dans le département change peu ou pas au fil des années...

Merci de votre attention.

